

Le Conseil des Etats atténue le plan budgétaire

CONFÉDÉRATION C'est un premier tour de chauffe pour la ministre des Finances Karin Keller-Sutter et son plan d'allègement budgétaire. Le Conseil des Etats a limité les coupes prévues mais ne dément pas l'importance de l'exercice

FANNY SCUDERI, BERNE

Le plan d'allègement budgétaire fond comme neige au soleil. Pour la première fois, l'une des deux Chambres du parlement a examiné mercredi le programme de la ministre des Finances PLR Karin Keller-Sutter.

La conseillère fédérale veut freiner la hausse des dépenses, craignant que leur augmentation dépasse celle des recettes et aboutisse à des déficits structurels si importants que le frein à l'endettement pourrait ne plus être respecté. Elle a proposé un plan d'allègement budgétaire 2027 (PAB27) qui vise à réduire les dépenses fédérales de 2,4 milliards de francs en 2027 et de 3 milliards en 2028 et 2029. Si la majorité du Conseil des Etats, à l'exception de la gauche minoritaire, partage son constat, il a revu le programme à la baisse.

Réussites pour les cantons

Les cantons ont œuvré en coulisses pour obtenir deux victoires. La première: la suppression de la mesure qui voulait réduire les compensations pour les cantons-centres dans le cadre de la péréquation financière. Cette proposition devait permettre d'économiser 67 millions par an. Pour obtenir son rejet, les cantons contributeurs ont promis de prendre en charge le manque à gagner du Jura après le transfert de Moutier à hauteur de 13 millions de francs par an. La ministre des Finances, consciente d'avoir été contournée, a bien tenté d'inverser le cours des choses. «C'est une bonne affaire pour eux. C'est la Confédération qui paiera la facture», a-t-elle averti. Sans succès.

Autre réussite pour les cantons: le Conseil fédéral voulait économiser

400 millions de francs sur le programme de rénovation énergétique des bâtiments. La chambre des cantons a opté pour «un compromis» qui réduit les dépenses à 200 millions de francs. Mais les cantons n'échappent pas à un report de charges. Les contributions versées par la Confédération pour la prise en charge des personnes relevant du domaine de l'asile passent de sept à cinq ans.

Les coupes ont aussi été rabotées dans le domaine de la formation. Alors que la Confédération voulait réduire de 120 millions de francs son soutien aux hautes écoles cantonales, le plénum a préféré le diminuer de seulement 60 millions. Au cœur du débat, le risque de faire peser sur les étudiants la prise en charge du manque à gagner, soit une hausse des taxes d'étude. Les élus ont aussi approuvé, dans une

plan financier. Pour autant, il ne faut pas démanteler ce qui fonctionne. Dans la formation, la politique du «stop-and-go» est contre-productive. Couper dans notre capacité à innover, à nous trouver parmi les meilleurs du monde, serait un signal néfaste.»

Elle regrette la réduction de 300 000 francs, minime au regard des montants concernés par le PAB27, de la contribution fédérale pour la formation à l'aide aux victimes: «Il faut du personnel formé pour répondre à des situations complexes. Cette mesure touche justement à un système qui fonctionne, dans ce cas précis à la qualité de la prise en charge par des personnes bien formées des victimes, trop souvent malheureusement des femmes ou des enfants victimes de violence sexuelle.»

«Couper dans notre capacité à innover serait un signal néfaste»

ISABELLE CHASSOT, CONSEILLÈRE AUX ÉTATS (LE CENTRE/FR)

moindre mesure, les réductions des dépenses dans les domaines de la formation continue et professionnelle ainsi qu'au sein d'Innosuisse.

La Commission de la formation des Etats a œuvré pour que ces taillades soient réalisées «au bistouri plutôt qu'à la hache», explique la sénatrice Isabelle Chassot (Le Centre/FR). «Nous avons réduit l'impact des mesures en travaillant finement sur les coupes», précise-t-elle. Le Conseil des Etats a décidé de maintenir les bases légales attribuant un soutien de la Confédération dans le domaine de la formation. Un élément cher à Isabelle Chassot: «Nous sommes dans une période difficile sur le

Pas de hausse de la taxation du capital du 2e et 3e pilier

Du côté des recettes, Karin Keller-Sutter a perdu une manche. Elle défendait une hausse d'imposition sur les retraits en capital du 2e et 3e pilier. La mesure pourrait rapporter 190 millions de francs dès 2028. Le Conseil des Etats l'a massivement rejetée. C'est la seule fois que la gauche défendait la proposition du Conseil fédéral. La ministre des Finances a rappelé que le Conseil fédéral avait revu sa copie après que la consultation a fait état de vives critiques. «Une imposition plus élevée ne concernera pas tout le monde mais uniquement les retraits importants du capital», a-t-elle souligné. En face, la droite n'en a pas démordu. «Nous avons un problème de dépenses et non de recettes. Des hommes et des femmes ont travaillé toute leur vie, ont tenu compte des règles en cours, et on punit cette épargne», a dénoncé Johanna Gapanay (PLR/FR).

Le débat se poursuivait tard lundi soir. Il reprendra ce printemps au Conseil national qui pourra encore alourdir ou affaiblir ce programme budgétaire. ■